AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (4)ItemJean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 9 août 1871

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 9 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (4)
Collation1 p. (139r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 9 août 1871, consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52631

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>9 août 1871</u>
Lieu de rédactionBellevue, Meudon (Hauts-de-Seine)
Destinataire<u>Denisart, Alfred</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméGodin avertit Denisart qu'il a autorisé Berns à se rendre à Guise comme employé aux écritures aux appointements de 175 F par mois. Il l'informe qu'il a chargé Coulon d'examiner les frais dans l'affaire Corneau, et il demande que Deplanque réunisse le détail des sommes payées à Charleville et à Metz. Support

• La signature de la lettre n'est pas copiée.

 Note manuscrite à la mine de plomb au bas du folio : « Prenez note que je viens de disposer de 250 F sur MM Offroy et Cie à porter au compte Frais de maison. »

Mots-clés

Emploi, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- Berns [monsieur]
- Corneau frères
- Coulon, Georges (1838-1912)
- <u>Deplanque [monsieur]</u>
- Offroy et Cie

Lieux cités

- Charleville-Mézières (Ardennes)
- Guise (Aisne)
- Metz (Moselle)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Bellevue le 9 Mont 71 Ther Mangieur Derisart Jai autorise M. Berns a de rentre à Guise comme enplose aux ecritures aun appointements de Bet employe me parait avoir une certaine valeur, vous devras en conséguence bu cherchen donner une occupation qui ben empli dans la comptabilité. His charge to Coulon devaminer les frais de procediere dans l'affaire Corsieau, mais e faire ; if faird rait le de tait des sommes Der pagaes a Chardville of a west at des Causes qui ant donné lieir à cas pais ments. Hons devez prier M. Deplanque de une part de renimer ces diverses invications afin de ho envoyer à M. Coulon qui coit les les demander. Le vous serre la main. Frenez note que je viens de disposer de 250 sur MM Offroger CE à porte eucompte drais de maison